

Lyon 7^{ème} arrondissement, le jeudi 12 février 2026

Réf : 2026_07 1202

Objet : Information et sollicitation concernant la pré-affectation des équipiers de renfort.

Monsieur,

Le *Syndicat AUTONOME SDMIS* souhaite vous alerter sur la situation actuelle concernant la mise en œuvre, par la SDGT, d'un dispositif de pré-affectation des Équipiers de Renfort (EDR).

Depuis plusieurs jours, des communications internes présentent ce dispositif comme étant issu d'une demande syndicale, de fait associant le *Syndicat AUTONOME SDMIS*. **Nous vous confirmons qu'il n'en est rien, et sollicitons que le service rectifie explicitement cette information pour notre organisation professionnelle**, auprès des agents.

Notre position, que nous avons déjà partagée avec vos services, est claire et constante :

Notre proposition initiale sur ce thème précis :

1. Affecter les EDR **en fixe dans les territoires**, avec la possibilité, pendant un an, d'utiliser ponctuellement la fonction EDR pour répondre aux besoins liés aux POJ de centre en déficit.

Notre alternative, après refus du service :

2. Mettre en place une **pré-affectation uniquement pour des périodes supérieures à trois semaines**, en remplacement d'arrêts maladie, accidents de travail ou toutes les absences identifiées et prévisibles.

Ces propositions visent à améliorer l'organisation opérationnelle tout en préservant les conditions de travail des agents. Malgré plusieurs démarches de notre part, traduites par une volonté d'échanges avec la SDGT, de sollicitations auprès de la SDRH, une disponibilité de tout instant, nous n'avons reçu **aucun retour concret**. Depuis un certain temps, nous constatons des modifications profondes de l'organisation et de la gestion des effectifs, notamment par la SDGT comme récemment avec les formateurs permanents du GFOR. En effet, cela semble répondre davantage à une logique d'optimisation du capital humain qu'à une analyse opérationnelle ou sociale équilibrée.



1^{re} FORCE SYNDICALE

SYNDICAT

AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

Nous observons également une **torsion du réel dans certaines communications**, qu'elles proviennent d'organisations syndicales ou, désormais, du service lui-même. **Cette situation** nuit au dialogue social et **fragilise la confiance des agents**.

Notre volonté demeure pourtant inchangée, **échanger, dialoguer et co-construire** des solutions réalistes, sécurisées et respectueuses des personnels.

Face à l'absence de réponse et aux dérives constatées, nous vous avisons officiellement de la situation et sollicitons votre intervention afin :

- Qu'une communication claire soit faite pour indiquer que le Syndicat AUTONOME SDMIS n'est pas à l'origine du dispositif actuel ;
- Que la position que nous avons portée soit rappelée ;
- Qu'un cadre de travail loyal et transparent soit rétabli.

Nous restons disponibles pour tout échange permettant d'apaiser la situation et de recentrer les discussions sur l'intérêt du service et des agents.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de notre plus profond respect.

Le président, ADC Steeve MARTINEZ
Syndicat AUTONOME SDMIS69 SPP-PATS

Les Autonomes
S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !



SYNDICAT

AUTONOME SDMIS 69

SPP-PATS

19 Avenue DEBOURG
RHÔNE - LYON 7^{ème} arrondissement

04 72 80 53 98

contact@syndicatautonomesdmis.com
www.syndicatAUTONOME SDMIS.com